

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE  
ROYALE D'ARC-ET-SENANS  
SEANCE DU 24 JUIN 2019**

**DEL10JUN2019**

**OBJET : Mise en place de la vente à distance et de la vente en ligne pour l'hôtel**

**Présents :**

**Département du Doubs**

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

**Ville d'Arc-et-Senans**

M. Jacques MAURICE, Maire

**ENEDIS**

M. Hervé PELLIGAND, Chargé de relations clients Grands comptes

**Personnalités qualifiées**

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. François GIRARD

M. Denis GRANDJEAN

M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

**Représentants du personnel**

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

**Pouvoirs :**

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Pascal CHOPPIN, représentant du Personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

**Absents excusés :**

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté

**Rapporteur** : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Dans le prolongement de la dynamique d'accroissement du chiffre d'affaires de l'hôtel, l'EPCC souhaite proposer à ses clients à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de réserver et de payer leurs nuitées de deux nouvelles manières :

- Par la vente à distance (par téléphone),
- Par la vente en ligne (via le nouveau site web de l'hôtel).

Le développement de la solution de paiement en ligne est intégré au site web de l'hôtel par Antonin Buchwalter, du Collectif MBC. Les modalités de réservation, de paiement et d'éventuel remboursement ont été élaborées en conformité avec la réglementation, en suivant les recommandations de la Paierie départementale du Doubs.

Les conditions générales de vente de l'hôtel ont été actualisées en conséquence.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver la mise en place de la vente à distance et de la vente en ligne pour l'hôtel, ainsi que l'arrêté de régie de recettes lié à ces nouvelles modalités d'encaissement de recettes et l'arrêté de régie d'avance pour prévoir les éventuels besoins de remboursement de client.

**Vote à main levée**

Membres : 13

Pour : 13

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES AVOIR VOTE**

**APPROUVE à l'unanimité la mise en place de la vente à distance et de la vente en ligne pour l'hôtel.**

**APPROUVE à l'unanimité l'arrêté de régie de recettes lié à ces nouvelles modalités d'encaissement de recettes.**

**APPROUVE à l'unanimité l'arrêté de régie d'avance pour prévoir les éventuels besoins de remboursement de client.**

La Présidente  
Christine BOUQUIN